

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

A V I S est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire du 6 juin 2022, à 19 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le zonage pour les immeubles situés aux 141 et 143, avenue Duranceau, sur les lots portant les numéros 1 703 393 et 1 703 394 du cadastre du Québec.

Cette dérogation a pour effet de permettre, pour chacun des deux (2) immeubles jumelés, un second accès au terrain, et ce, bien que le Règlement prévoit un (1) seul accès au terrain pour un bâtiment bifamilial.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 17 mai 2022.

Me Viviana Iturriaga Espinoza
Secrétaire d'arrondissement substitut
Arrondissement de Lachine

REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

N O T I C E is hereby given that at the regular sitting of June 6, 2022 at 7 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, the borough council will render a decision on a request for a minor exemption to By-law number 2710 on zoning, regarding the immovable located at 141 and 143, avenue Duranceau, on lots bearing the numbers 1 703 393 et 1 703 394 of cadastre du Québec.

This exemption would allow, for each of the two (2) semi-detached buildings, a second access to the lot, despite the fact that the by-law provides for only one (1) access to the lot for a two-family building.

Any interested person may be heard by borough council during the sitting with regard to this request.

Given in Montréal, borough of Lachine, this May 17, 2022.